
MUNICIPALITE

REPONSE

A la question "Plus de propreté à Renens" posée par M. Olivier Barraud lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006

Renens, le 9 juin 2006

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006, Monsieur le Conseiller communal Olivier Barraud a posé la question à la Municipalité concernant la pose de cendriers dans les abris de bus TL.

Lors d'un voyage en Italie, M. Franck Kurmann, chauffeur aux TL, a constaté que les arrêts de bus en ville de Bologne étaient équipés de cendriers. A son retour, il écrit aux municipalités de la région lausannoise. Pully a déjà procédé à de nombreuses installations et Lausanne envisage de le faire prochainement.

Suite à cette proposition, le Chef du Secteur Environnement-Maintenance s'est approché de son homologue de la Commune de Pully qui, depuis le début de l'année, a équipé de cendriers une dizaine d'abris bus.

Son analyse est mitigée. Le bien-fondé de mettre à disposition des cendriers aux arrêts de bus s'avère tout à fait légitime. Malheureusement, il a été constaté de nombreux actes de vandalisme et de vol et, même s'ils sont régulièrement utilisés, leur présence n'a pas éradiqué complètement les mégots sur le sol.

Cependant, il nous paraît opportun d'offrir des solutions afin d'éviter le plus possible d'incivilités citadines, comme le fait de jeter son mégot par terre.

Le Secteur Environnement-Maintenance propose d'installer une dizaine de cendriers en acier inox de qualité dans les abris de bus les plus fréquentés et d'en informer la population par le biais du Renens-Infos.

Si l'expérience s'avère concluante, d'autres abris en seront également équipés.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à la question "Plus de propreté à Renens" posée par M. Olivier Barraud lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. Depoisier

(L.S.)

J.-D. Leyvraz